

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2014

N°CC2014.7/083

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à vingt heures, le conseil communautaire de Plaine Centrale s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Bruno HELIN, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Danièle CORNET, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Khadija OUBOUMOUR, Monsieur Axel URGIN, Monsieur François VITSE, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Serge HAROUTUNIAN, Monsieur Mehedi HENRY, Monsieur Jean-Noël COIRAUT, Monsieur Thierry MAURAY, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Rachid HALLAL, Madame Soraya CARDINAL, Monsieur Moncef MAIZ, Madame Patrice DEPRES, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur Serge ROCHE, Madame Isabelle SANTIAGO, Madame Anna LOUIS, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Séta AKACHIAN, Madame Catherine KERKAERT, Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Jean MAYET, Madame Dominique TOUQUET, Madame Françoise LECOUFLE, Madame Martine SORBA, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Daniel GASNIER, Monsieur Serge DALEX, Madame Ange CADOT, Monsieur Alain GHOZLAND, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Gaétan MARZO, conseillers communautaires.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Delphine MELKONIAN à Monsieur Rachid HALLAL, Madame Marie-Christine SALVIA à Monsieur Michel WANNIN, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Philippe LLOPIS à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Catherine BRUN à Madame Sylvie CHABALIER, Madame Catherine DOUMID à Madame Ange CADOT, Madame Brigitte CAUVIN à Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Patrick BEDROSSIAN.

Nombre de votants : 53

Vote(s) pour : 53

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/12/14
Accusé réception le	23/12/14
Numéro de l'acte	CC2014.7/083

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2014

N°CC2014.7/083

OBJET : **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** - Système d'information géographique. Ouverture progressive des données géographiques de Plaine centrale

VU la directive n°2003/98/CE du 17 novembre 2003 du Parlement européen et du Conseil concernant la réutilisation des informations du secteur public ;

VU la directive n°2007/2/CE du 14 mars 2007 du Parlement européen et du Conseil établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.127-1 ;

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal et notamment les articles 10 et suivants relatifs à la réutilisation des données publiques ;

VU la délibération du conseil communautaire n°CC2006.5/52 du 28 juin 2006 modifiée, regroupant l'ensemble des domaines pour lesquels la communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2014.1/002 du 11 avril 2014 modifiée relative aux attributions déléguées au Président et au bureau communautaire ;

CONSIDERANT que l'open data consiste à mettre à disposition de tous des données publiques sous forme de fichiers numériques afin de permettre leur réutilisation ;

CONSIDERANT qu'afin de permettre l'exploitation la plus large possible des données géographiques libérées, il convient de les mettre à disposition des usagers gratuitement sur une plate-forme spécifique de Plaine centrale et sur la plate-forme de la mission Etalab ;

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser les modalités d'utilisation des bases de données ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/12/14
Accusé réception le	23/12/14
Numéro de l'acte	CC2014.7/083



**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2014**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le principe de l'ouverture progressive des données géographiques de Plaine centrale.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** la mise en place d'une plateforme dédiée et, en parallèle, la mise à disposition des données sur la plateforme d'Etalab.

ARTICLE 3 : **DECIDE** l'utilisation de la « licence ouverte » pour l'intégralité des jeux de données libérés.

ARTICLE 4 : **DONNE** délégation à Monsieur le Président pour décider du choix et de l'ordre des données libérées.

ARTICLE 5 : **MODIFIE**, en conséquence, la délibération n°CC2014.1/002 du 11 avril 2014 relative aux attributions déléguées au Président par le conseil communautaire conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

FAIT A CRETEIL, LE DIX-SEPT DÉCEMBRE DEUX MIL QUATORZE.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/12/14
Accusé réception le	23/12/14
Numéro de l'acte	CC2014.7/083



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE

Vous pouvez réutiliser « l'Information » rendue disponible par le « Producteur » dans les libertés et les conditions prévues par la présente licence.

LA RÉUTILISATION DE L'INFORMATION DIFFUSÉE SOUS CETTE LICENCE

Le « Producteur » garantit au « Réutilisateur » le droit personnel, non exclusif et gratuit, de réutilisation de « l'Information » soumise à la présente licence, dans le monde entier et pour une durée illimitée, dans les libertés et les conditions exprimées ci-dessous.

VOUS ÊTES LIBRE DE RÉUTILISER « L'INFORMATION » :

- Reproduire, copier, publier et transmettre « l'Information » ;
- Diffuser et redistribuer « l'Information » ;
- Adapter, modifier, extraire et transformer à partir de « l'Information », notamment pour créer des « Informations dérivées » ;
- Exploiter « l'Information » à titre commercial, par exemple en la combinant avec d'autres « Informations », ou en l'incluant dans votre propre produit ou application.

SOUS RÉSERVE DE :

- Mentionner la paternité de « l'Information » : sa source (*a minima* le nom du « Producteur ») et la date de sa dernière mise à jour.

Le « Réutilisateur » peut notamment s'acquitter de cette condition en indiquant un ou des liens hypertextes (URL) renvoyant vers « l'Information » et assurant une mention effective de sa paternité.

Cette mention de paternité ne doit ni conférer un caractère officiel à la réutilisation de « l'Information », ni suggérer une quelconque reconnaissance ou caution par le « Producteur », ou par toute autre entité publique, du « Réutilisateur » ou de sa réutilisation.



RESPONSABILITÉ

« L'Information » est mise à disposition telle que produite ou reçue par le « Producteur », sans autre garantie expresse ou tacite qui n'est pas prévue par la présente licence.

Le « Producteur » garantit qu'il met à disposition gratuitement « l'Information » dans les libertés et les conditions définies par la présente licence. Il ne peut garantir l'absence de défauts ou d'irrégularités éventuellement contenues dans « l'Information ». Il ne garantit pas la fourniture continue de « l'Information ». Il ne peut être tenu pour responsable de toute perte, préjudice ou dommage de quelque sorte causé à des tiers du fait de la réutilisation.

Le « Réutilisateur » est le seul responsable de la réutilisation de « l'Information ». La réutilisation ne doit pas induire en erreur des tiers quant au contenu de « l'Information », sa source et sa date de mise à jour.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le « Producteur » garantit que « l'Information » ne contient pas de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers.

Les éventuels « Droits de propriété intellectuelle » détenus par le « Producteur » sur des documents contenant « l'Information » ne font pas obstacle à la libre réutilisation de « l'Information ». Lorsque le « Producteur » détient des « Droits de propriété intellectuelle » sur des documents qui contiennent « l'Information », il les cède de façon non exclusive, à titre gracieux, pour le monde entier et pour toute la durée des « Droits de propriété intellectuelle », au « Réutilisateur » qui peut en faire tout usage conformément aux libertés et aux conditions définies par la présente licence.

COMPATIBILITÉ DE LA PRÉSENTE LICENCE

Pour faciliter la réutilisation des « Informations », cette licence a été conçue pour être compatible avec toute licence libre qui exige *a minima* la mention de paternité. Elle est notamment compatible avec les licences « Open Government Licence » (OGL) du Royaume-Uni, « Creative Commons Attribution 2.0 » (CC-BY 2.0) de Creative Commons et « Open Data Commons Attribution » (ODC-BY) de l'Open Knowledge Foundation.

DROIT APPLICABLE

La présente licence est régie par le droit français.



DÉFINITIONS

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE*

Il s'agit des droits identifiés comme tels par le Code de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins au droit d'auteur, droit sui generis des bases de données).

INFORMATION*

Il s'agit des données ou des informations proposées à la réutilisation dans les libertés et les conditions de cette licence.

INFORMATIONS DÉRIVÉES*

Il s'agit des nouvelles données ou informations qui ont été créés soit directement à partir « d'Informations », soit à partir d'une combinaison « d'Informations » et d'autres données ou informations qui ne seraient pas soumises à cette licence.

PRODUCTEUR*

Il s'agit de l'entité qui produit « l'Information » et l'ouvre à la réutilisation dans les libertés et les conditions prévues par cette licence.

RÉUTILISATEUR*

Il s'agit de toute personne physique ou morale qui réutilise « l'Information » conformément aux libertés et aux conditions de cette licence.

À PROPOS DE LA LICENCE OUVERTE

Etalab est la mission chargée sous l'autorité du Premier ministre d'ouvrir le plus grand nombre de données publiques des administrations de l'Etat et de ses établissements publics. Elle a réalisé la Licence Ouverte pour faciliter la réutilisation libre et gratuite de ces informations publiques, telles que définies par l'article 10 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978.

Dans le cadre de leurs missions de service public, les administrations produisent ou reçoivent des informations publiques qui peuvent être réutilisées par toute personne physique ou morale à d'autres fins que celles de la mission de service public.

Ne sont pas des informations publiques au sens de la loi du 17 juillet 1978 les informations contenues dans des documents dont la communication ne constitue pas un droit (en application de la loi du 17 juillet 1978 ou d'autres dispositions législatives, sauf si ces informations font l'objet d'une diffusion publique), celles contenues dans des documents produits ou reçus par les administrations dans l'exercice d'une mission de service public à caractère industriel ou commercial, et celles contenues dans des documents sur lesquels des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

Ne sont également pas des informations publiques susceptibles d'être réutilisées celles qui contiennent des données à caractère personnel, sauf lorsque les personnes intéressées y ont consenti, ou lorsqu'elles ont fait l'objet d'une anonymisation par l'administration, ou lorsqu'une disposition légale ou réglementaire le permet (dans ces trois cas, la réutilisation est subordonnée au respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Cette licence est une version 1.0 de la Licence Ouverte. Etalab se réserve la faculté de proposer de nouvelles versions de la Licence Ouverte. Cependant, les réutilisateurs pourront continuer à réutiliser les informations disponibles sous cette licence s'ils le souhaitent.